

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CENTRE COMMUNAL DE
L'ACTION SOCIALE DE
VERNOUILLET



OBJET :
CCAS-2022-C04

**Participation au Fonds
d'Aides aux Jeunes en
difficultés (FAJ) du
Conseil Départemental
pour 2022**

**Date de la
convocation**

Accusé de réception en préfecture
028-262800352-20221004-ccas2022c04-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

Date de publication :
17/10/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION



L'an DEUX MILLE VINGT DEUX le QUATRE OCTOBRE à 18H00,
le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni
en salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence
de Monsieur Damien STEPHO :

Etaients présents : M. STEPHO ; MME LUCAS ;
M. RICHARD ; M. TRAPATEAU ; MME MERABTI ; M. AHSAINNE ; MME
QUÉRITÉ ; MME HASSANPOUR ; MME BAMBOTE WANTONTWA ; M.
SCOUARNEC ; MME PIAUPHREIX ; MME LAURET MOUHOUBI

Excusés : MME VIGNY ; MME RUAULT ; M. SIADOUA

Absents non excusés : MME BOUADLA ABDI ; MME AHIZOUN

Mme Catherine LUCAS a été élu secrétaire.

Monsieur Damien STEPHO, Président du CCAS rappelle que le
Fonds d'Aides aux Jeunes en difficultés s'adresse aux jeunes âgés
de 18 à 25 ans dans le cadre d'un projet d'insertion sociale et
professionnelle. Il peut également intervenir pour des aides
d'urgence liées à l'extrême précarité des jeunes.

Afin de contribuer à la prévention de l'exclusion des jeunes les plus
en difficultés du département, la collectivité envisage d'abonder le
FAJ pour l'année 2022 à hauteur de 2 000 €.

Le Conseil d'administration
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

- Approuve une participation financière au FAJ de
2 000 €.
- Autorise le Président ou la Vice-présidente à participer
financièrement au FAJ pour l'année 2022 et à signer tout
document s'y rapportant.

Le Président



Damien STEPHO